



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 juillet 2013

L'an deux mil treize, le jeudi onze juillet à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le cinq juillet, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **21**

Nombre de membres présents : **13** jusqu'à la délibération n°120/11.07.13

14 à partir de la délibération n°121/11.07.13

Nombre de votants : **17** jusqu'à la délibération n°120/11.07.13

18 à partir de la délibération n°121/11.07.13

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Joël GERMAIN (à partir de la délibération n°121/11.07.13), Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Marie-Luce BESSONNET, Marylène CLEMENT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

Absents excusés : Laurent VINCELOT, Alain THUILLIER, Yannick AUTIN, Claude POUPINOT.

Absents non excusés : Pascal BRANDEAU, Joël GERMAIN (jusqu'à la délibération n°120/11.07.13), Christian TALON, Olivier COURTOT.

Pouvoirs : Laurent VINCELOT à Alain CHAUFFIER, Alain THUILLIER à Bruno PAROLDO, Yannick AUTIN à Thierry MOUCHARD, Claude POUPINOT à Marie-Luce BESSONNET.

Secrétaires de séance : Philippe REY, Bruno PAROLDO.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Juin 2013

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 20 Juin dernier qui leur a été transmis avec le présent rapport de présentation.

Ont voté pour : 16

Abstention : 1

CESSION A TITRE GRATUIT IMPASSE DE LA MOTTE SAINTE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les démarches en vue de l'intégration dans le domaine public communal ont abouti par la signature de l'acte notarié.

Les frais d'actes s'élèvent à 2 158.48 € et seront payés sur l'article 2111 – opération 0114 – voirie. Un crédit de 5 000.00 € avait été inscrit au budget pour couvrir ces frais.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à payer ces frais d'actes.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

GRATUITE SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accorder la gratuité de la salle polyvalente pour les présentations faites aux enfants des écoles le 18 Novembre prochain par les JEUNESSES MUSICALES DE France.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

CONVENTION POUR L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

En raison de la réorganisation des services de l'Etat et des enjeux autour de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à l'échelle du territoire de la CAN, celle-ci a souhaité mettre en place au profit des communes une mission d'assistance à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol. Le conseil de communauté de la CAN, réuni le 24 Juin dernier, a approuvé deux modèles de convention proposées aux communes.

Les coûts induits par cette mission sont pris en charge par la CAN.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la convention de type B.

Cette convention précise les missions restant à la charge de la commune :

- Instruction des autorisations d'urbanisme, génératrices de droit, suivantes : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificats d'urbanisme opérationnels
- Délivrance des certificats d'urbanisme d'information
- Suivi de chantier et récolement
- Transmission au contrôle de légalité
- Transmission du dossier taxes
- Classement et archivage des dossiers
- Renseignement du logiciel Droits de Cité fourni par la CAN

La CAN met à disposition de la commune le logiciel Droits de Cités et des services afférents :

- Logiciel métier pour faciliter l'instruction
- Formation du personnel communal à l'instruction du logiciel
- Administration du logiciel
- Lien avec Webville pour la cartographie de tous les éléments
- Possibilité d'éditer des statistiques spatialisées
- Mise à disposition d'une banque de données
- Mise à disposition de tous les modèles de courriers (récépissé de dépôt, notification...)

La CAN met également à disposition une expertise technique ponctuelle relative au traitement d'un dossier complexe (conseil en amont d'une opération, conseil lors de l'établissement d'un PLU ...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer la convention de type B avec la Communauté d'Agglomération de Niort.

ACQUISITION DE MOBILIER POUR L'ECOLE MATERNELLE ET POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE

Ecole maternelle

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un crédit avait été inscrit au budget primitif sur l'opération 0129 - acquisition de matériel pour les besoins de l'école maternelle Jean Rostand.

Madame la Directrice de l'école a fait faire un devis auprès du fournisseur DELAGRAVE pour le renouvellement de 8 tables et 11 chaises. Le montant total de ce devis s'élève à 825.75 € ttc.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ce devis.

La dépense sera affectée en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2184 mobilier.

Ecole élémentaire

L'achat de trois ordinateurs portables pour l'école élémentaire est également nécessaire afin de les utiliser pour les tableaux blancs interactifs.

La dépense sera affectée en dépense d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2183- matériel de bureau et informatique.

Résultats de la consultation :

Portable de marque ASUS (P2020 M) – mémoire 4 Go – disque dur 500 Go – WINDOWS 8 64 bits + SACOCHE TRANSPORT, SOURIS, GRAVEUR,					
FOURNISSEUR	PRIX POUR 3 PORTABLES HT	ANTIVIRUS x3 HT	FORFAIT PARAMETRAGE X3 HT	DEPLACEMENT HT	TOTAL HT /TTC
FUTUR AND SOFT	1 399.05	75.00 (kaspersky)	621.00	58.00	2 153.05 2 575.05
TECODATA	1 346.25	COMPRIS	COMPRIS DANS LE CONTRAT DE MAINTENANCE	NEANT	1 346.25 1 610.12

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de TECODATA pour un montant de 1 610.12 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

TARIFS GITE COMMUNAL

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la nouvelle convention du mandat de gestion avec les Gîtes de France pour l'année 2014 et de renouveler l'adhésion pour l'année 2014.

Les commissions revenant aux Gîtes de France sont pour l'année 2014 identiques à l'année 2013 :

- 17 % en haute et très haute saison
- 16 % le reste de l'année
- Rétrocession de 6 % lorsque la commune adresse à Gîtes de France la demande de réservation d'un nouveau client (client n'ayant jamais contacté le service réservation auparavant).
- Commission tarif longue durée : 8 %
- Commission applicable sur les tarifs longue durée si le nouveau client est adressé par la commune : 6 %
-

Les calendriers 2013 sont définis comme suit :

Très haute saison	Du 12 Juillet au 23 Août 2014
Haute saison	Du 28 Juin au 12 Juillet 2014 Du 23 au 30 Août 2014
Moyenne saison	Du 10 Mai au 28 Juin 2014 Du 30 Août au 27 Septembre 2014
Vacances de printemps	Du 12 Avril au 10 Mai 2014
Vacances d'hiver	Du 15 février 2014 au 15 mars 2014 Du 18 octobre 2014 au 01 novembre 2014 (vacances de Toussaint sous réserve) Du 20 décembre 2014 au 03 janvier 2015 (vacances de Noël sous réserve)
Basse saison	Du 04 janvier au 15 février 2014 Du 15 mars au 12 avril 2014 Du 27 septembre au 18 octobre 2014 Du 01 novembre au 20 décembre 2014

Madame le Maire propose de reconduire les tarifs appliqués depuis 2010, soit :

[Location longue durée \(4 semaines\)](#)

Pour toute location à cheval sur deux saisons, le tarif sera calculé au prorata du nombre de jour pour chaque saison.

Basse saison	Moyenne saison	Vacances de printemps	Vacances d'hiver
1039 €	1139 €	1139 €	1139 €

Toute journée supplémentaire sera calculée au prorata suivant la saison et le nombre de jours.

[Location Semaine et courts séjours](#)

Pour toute location à cheval sur deux saisons, le tarif sera calculé au prorata du nombre de jour pour chaque saison.

➤ Tarifs semaines

	Tarif semaine	Journée complémentaire
Très haute saison	462 €	66 €
Haute saison	430 €	61 €
Moyenne saison	388 €	55 €
Vacances de printemps	388 €	55 €
Vacances d'hiver	388 €	55 €
Basse saison	357 €	51 €

➤ Tarifs courts séjours :

	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits
Très haute saison	231 €	297 €	363 €	429 €
Haute saison	215 €	277 €	338 €	400 €
Moyenne saison	194 €	250 €	305 €	361 €
Vacances de printemps	194 €	250 €	305 €	361 €
Vacances d'hiver	194 €	250 €	305 €	361 €
Basse saison	178 €	230 €	280 €	332 €

[Location 'linge de maison'](#)

Aucun prorata ne sera appliqué à ces tarifs ni pour les locations inférieures à la semaine ni pour les journées complémentaires.

- draps (la paire et par semaine) : 10 €
- linge de table et de toilette (par personne et par semaine) : 7 €

[Frais de dossier](#)

Frais de dossier : 13 €

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

AVENANT AU MARCHE 02/2013 – VENANT – GROS ŒUVRE)

Les sondages réalisés lors de l'étude géotechnique préalable à l'avant-projet (3 sondages) n'ayant pas permis de déterminer l'état réel du sous-sol sur l'ensemble du terrain, des travaux complémentaires ont dû être réalisés. Le montant des travaux supplémentaires s'élève à :

- 4 299.50 € TTC pour le gros œuvre (fouilles mécaniques, renforts de dallage...)

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

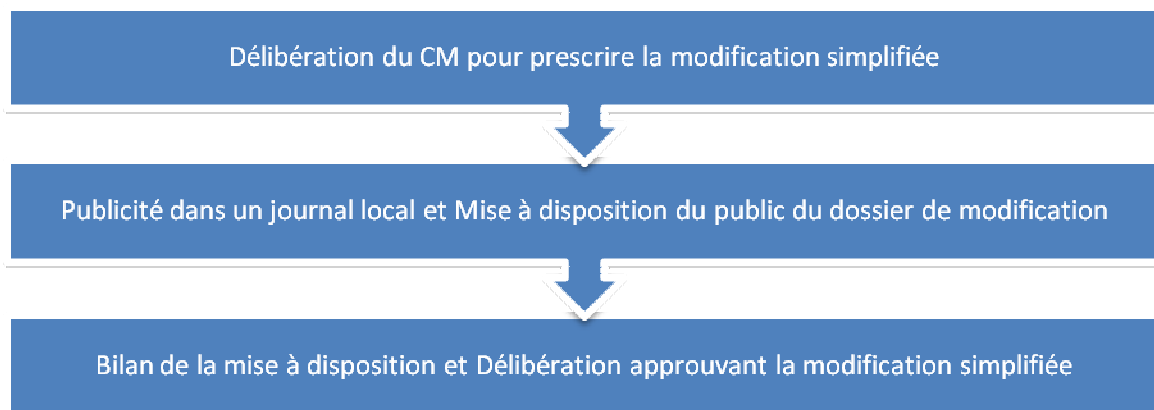
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

MODIFICATION SIMPLIFIEE SU PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme communal.

L'opération envisagée porte sur la modification simplifiée du PLU afin de mettre à jour le règlement et d'apporter quelques ajustements compatibles avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la CAN approuvé le 14/01/2013. La modification simplifiée est régie par l'article L123-13-3 du code de l'urbanisme. Elle peut être utilisée pour rectifier une erreur matérielle, supprimer ou réduire des emplacements réservés, et augmenter dans la limite de 20% les coefficients d'emprise au sol ou d'occupation des sols. *(La modification simplifiée ne peut pas être utilisée pour ouvrir des zones à l'urbanisation ; il s'agirait alors d'une procédure de révision !)*

La procédure simplifiée ne nécessite pas d'enquête publique, mais prévoit une mise à disposition du public du dossier de modification pendant 1 mois afin que celui-ci puisse apporter des remarques.



La modification simplifiée permettra donc, en l'espèce, de densifier certaines zones AU qui présentent aujourd'hui un CES (0.20) et un COS (0.30) trop faibles au regard des objectifs futurs du SCOT. Il faudra également s'attacher à une définition précise de l'« emprise au sol », car il en existe différentes définitions, et l'absence de définition précise rend l'instruction des autorisations d'urbanisme délicate.

Enfin, la commune pourra profiter de l'opportunité de cette procédure pour refaire le point sur les emplacements réservés afin d'en supprimer ou de réduire leur emprise.

Le délai indicatif entre la délibération de prescription et la délibération d'approbation est estimé à 3 mois.

Coût de l'opération, soit 2 publications dans les journaux locaux (avis de mise à disposition et avis d'approbation) est estimé à environ 1000€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au lancement de cette procédure.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – SMEPDEP DE LA VALLEE DE LA COURANCE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité de l'eau (exercice 2012) transmis par le SMEPDEP DE LA VALLEE DE LA COURANCE. Ce rapport est à la disposition des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal prend acte.

QUESTIONS DIVERSES

RESULTATS DE LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2013

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation, examinés en commission voirie le 9 Juillet dernier.

Le crédit disponible sur cette opération (0114 en section d'investissement) est de 21 000.00 €.

REFECTION RUE DES CHAMPS + PARKING (surface estimée = 1 340 m2)			
Entreprise	PRIX HT	PRIX TTC	OBSERVATIONS
CTPA	10 495.00	12 552.02	Revêtement copomac proposé à la place de l'enrobé. Surface retenue par l'entreprise = 1 370 m2
SETPA	8 055.30	9 634.14	Surface retenue par l'entreprise = 1 148 m2
BONNEAU	9 282.00	11 101.27	Surface retenue par l'entreprise = 1 335 m2
REFECTION IMPASSE DE LA MOTTE SAINTE (surface estimée = 650 m2)			
CTPA	5 392.98	6 450.00	Revêtement copomac proposé à la place de l'enrobé. Surface retenue par l'entreprise = 630 m2
SETPA	9 777.30	11 693.65	Surface retenue par l'entreprise = 585 m2
BONNEAU	5 104.00	6 104.38	Surface retenue par l'entreprise = 605 m2
MONTANT GLOBAL PAR ENTREPRISE			
CTPA	15 887.98	19 002.02	
SETPA	17 832.60	21 327.79	
BONNEAU	14 386.00	17 205.65	

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les offres de l'entreprise Bonneau pour un montant total de 17 205.65 € TTC. La dépense sera affectée en section d'investissement – opération 0114 – travaux de voirie – article 2315.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

INFORMATIONS

Madame le Maire annonce au Conseil Municipal que des travaux seront nécessaires afin d'assurer la défense incendie dans les meilleures conditions dans le secteur des « Chambeaux ». Les travaux sont pour le moment estimés à 25 000.00 € et pourront être inscrits au budget 2014.

La réception des travaux des courts de tennis aura lieu le 12 Juillet.

Le Parc Interrégional du Marais Poitevin terminera l'aménagement de la côle du Gué grâce à des plantations.

Mauzé sur le Mignon accueille les « Nuits Romanes » le 11 Juillet.

Neuf jeunes partiront à Espelette le 14 Juillet avec l'animateur municipal Alain Loirat et une animatrice recrutée spécialement. Ce séjour organisé par la commune prévoyait un groupe de 12 ados. Madame le Maire déplore la défection de jeunes préalablement inscrits et envisage de demander un acompte lors des inscriptions de l'année prochaine.

L'IIBSN (Institut Interdépartemental du Bassin de la Sèvre Niortaise) lance comme chaque année sa campagne de sensibilisation contre le développement de la jussie.

Madame le Maire relate la dernière réunion d'information concernant l'aménagement des rythmes scolaires. Des personnes sont recherchées afin de compléter les agents qui assureront la garderie des enfants ainsi que des intervenants bénévoles pour des ateliers de 15 H 45 à 16 H 30.

Madame le Maire fait également un appel à la vigilance devant la recrudescence des actes de vandalisme.

Laurent COCHELIN demande aux membres du Conseil Municipal de participer aux préparations et aux animations du 14 Juillet, soit :

- samedi soir : installation de la sono à partir de 21 h 30 et démontage de la sono ; montage de la scène à partir de 20 H 00.
- dimanche : jeux d'enfants et concours de boules

Il témoigne également de la réussite des concerts proposés par l'association ACTIF le 5 Juillet dernier.

Alain CHAUFFIER a participé avec Bernard BARAUD à une réunion avec les agents du Parc Interrégional du Marais Poitevin en vue de plantations.

Raymond CAILLETON annonce l'installation des bungalows au stade. Les travaux prévus au parking de la Tour du Prince sont également en cours avec la pose par les services techniques de béton désactivé près de la médiathèque. La pose d'enrobés est prévue après les festivités du 14 Juillet.

A l'école maternelle, le remplacement des radiateurs est en cours.

Le forage du stade est installé. L'arrosage intégré sera installé le 15 juillet. Le chantier du stade sera ensuite interdit au public jusqu'au 27 septembre. Les activités du club de foot reprendront le 28 septembre.

Bernard BARAUD regrette que seulement la moitié des familles pouvant bénéficier des services de la « banque alimentaire » utilisent régulièrement ce service. Il fait également un point sur la suppression des branchements plomb réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du SMEPDEP DE LA VALLEE DE LA COURANCE : il reste encore environ 50 branchements à supprimer dans le bourg ancien.

La séance se termine à 21 H 30.